





Exemplaire Client	Exemp	laire	Clie	nt
-------------------	-------	-------	------	----

Nº du contrat F0531097D

Nom Code du distributeur : FREIHEIT SERVICE-00126678

رقم العقد

قن الموزع :

Date: 24 / 08 / 2024 : ناريخ: Heure: 15:27:49

## **Contrat MEDI TELECOM Fixe**

# عقد ميديتلكوم للهاتف الثابت

Informations Clients A remplir par le client (EN LETTRES C	معلومات عن الزبون بملا من طرف الزبون (بحروف بارزة) (APITALES:		
MMElle السيدة Nom/Prénom : EL HAMMADI SO	الإسم العائلي والشخصيي : UHAYL		
Adresse: MEKNES, RIYAD ZITOUNE, PISTE VERS EL BARKANI, ZITOUNE C CODE	العنوان : 15.0.56.899, ETG 1 APT 1,		
Ville : MEKNES : المدينة : Code postal	الهاتف Téléphone : 058970028 الرمز البريدي 50070		
Email : lamitalolatt21@gmail.com Adresse de facturation (Si différente) :	ا العنوان الإلكتروني:		
Adresse de facturation (Si différente) :	عنو ان الفو تر ة (ان كان مخالفا) : عنو ان الفو تر ة (ان كان مخالفا) :		
Code po المدينة :	الر مز البريد <i>ي</i> :		
. Autres بطاقة التعريف الوطنية رقم: ☐Autres ☐	اخرى :		
Services A remplir par MT (EN LETTRES CAPITALES)	المخدمات يملأ من طرف الزبون (بحروف بارزة)		
: أخرى Autre اكتتاب جديد Nouvelle Souscription	نوع العملية		
Nom du plan Tarifaire à activer : 20 Méga Fibre			
N de lighe Orange <sup>1</sup> . 0532190028	رقم خط أورونج':		
1 En cas de portabilité, le n° de ligne Orange indiqué ci-dessus est actif jusqu'à nalisation de la portabilité. Si la portabilité est refusée les conditions reprises au sein de l'article 15 des conditions	, حالة طلب كالبلغ حمل الأرقام يكون رقم النخط أورونج "المشاش إليه أعلاء مفعلا غاية بم عملية حمل الأرقام, وإذا تم رفض طلب كالبلغ حمل الأرقام، يتم تطبيق الشروط المشار البها في الفصل 15 من الشروط العامة رفقته.		
générales ci jointes s'appliquent.  Portabilité du numéro fixe :			
Portabilite du numero fixe :			
	قِم الخط المراد حمله : دة التعهد 24 © 24 mois شهر 12 شهر 12 شهر 12 شهر 12		
Equipements A remplir par MT (EN LETTRES CAPITALES)	تجهيز ات يملأ من طرف ميديناكوم (بحروف بارزة)		
النوع Type	العلامة و النموذج Marque et Modèle		
Frais de Mise en service	Aucun Aucun		
Routeur FIXE	ZTE Routeur BOX ZTE F6600 Changement POS		
Service Installation* : 🛛 Oui نعم Non γ coût du service	· ثمن خدمة التركيب :		
Personne mandatée SOUHAYL EL HAMMADI	الشخص الموكول له التركيب :		
Mode de Réglement A remplir par MT (EN LETTRES CAPITA			
☐ Prélèvement bancaire 2 الاقتطاع البنكي Guiche الشباك المناك	: أخرى Autre ا		
2 En choisissant le prélèvement bancaire, je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions reprises au sein de l'autorisation de prélèvement bancaire des services de MEDI TELECOM et j'autorise (i) MEDI TELECOM à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte et (ii) ma banque à débiter mon compte conformément aux instruction de MEDI TELECOM.	* بلغتيار الاقطاع البنكي، أشهد أنني اطلعت و استوعبت وصافقت على الشروط المنصوص عليها في الترخيص بالاقتطاع البنكي لخدمت مينتيليكرم و أعطي الإنن (أ) لمينيئيلكرم لإرسال تطيمات الي بنكي قصد الإقطاع من مسلمي ر (أأ)		
En cochant cette case, j'accepte de recevoir des sollicitations commerciales de MEDI TELECOM et/ou ses liales et/ou ses partenaires concernant les produits et services de MEDI TELECOM ou des jeux organisés par MEDI TELECOM et ce quel que soit le moyen utilisé (appel téléphonique, courriel, SMS,	ا بوضع علامة على هذه الفتاتة، أوافق على تلقي اقتراحات تجارية من مينيتلكرم و/أو شركاتها و/أو شركاتها الغرعية فيما ينطق بمنتفت وهمات مينيتلكرم وألا الأماب التي تنظمها مينيللكرم وهذا بأي وسيلة مستخدمة (مكالمة هاتفية، بريد الكتروني، رسائل قصيرة، الخ).		
En cochant cette case, je reconnais et accepte que mes données personnelles fassent l'objet d'un traitement informatique ou papier. Ce traitement a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-GC-245/2012. Les données personnelles collectées peuvent être transmises aux sociétés mères de MEDI TELECOM, liales ou prestataires ayant leurs sièges sociaux au Marco ou à l'étranger, conformément aux demandes de transfert déposées auprès de la CNDP. Conformément à la loi 08-09 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, je dispose d'un droit d'accès, de rectication et d'opposition à l'usage de mes données en adressant un courrier écrit accompagné de la copie de ma pièce d'identité à l'attention de MEDI TELECOM, Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc. En signant le présent contrat, je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions générales du contrat d'abonnement au service xe résidentiel de MEDI TELECOM et le cas échéant, les conditions spéciques ou particulières relatives aux ores et/ou options éventuellement souscrites, ainsi que la che tarifaire des produits et des services de MEDI TELECOM.  Je déclare être en possession d'un exemplaire du présent contrat et garantis que les informations communiquées pa mes soins sont vraies, complètes et exactes et m'engage à les mettre à jour en cas de modication.	طبقا القترن (90-90 المنطق بحياتية الاشخاص الذاليين كماء معالجة المعطرات ذات الطابع الشخصيء أنوفر على حق الولوج، والتصميح والتحرص لاستعمل هذه المعطوليت عن طريق رسالة مكتوبة مرفقة بنسخة من بطاقة تعريفي إلى عام مويتلكوم، تعزف كالتين قد قرآت الإيمة بديني معروف – الدار البيضاء، المغرب بترقي الفتد، اعترف بالذين قد قرآت وقهمت وقبات الدروط العامة لعند مشاركة في خدمة المهاتفة الثابت السكني مويتلكوم وعد الاتضاء الشروط الذو يجهة أو الخاصة المقطقة بالعروض و/أو الاختيارات المكتنبة احتمالها وكذا الجذاذة التعريفية امنتجات وخدمات مويتلكوم. اعترف بالذي امثالك نسخة من هذا العقد واضمن أن المعلومات التي البلغتها صحيحة وكاملة ودقيقة والعهد بتحديثها إذا كان هذاك		
توقیع الزبون Signature du client	Signature MEDI TELECOM SA توقیع میدیتلکوم Hendrik KASTEEL, Directeur		
$\mathcal{M}$	11161		

MEDI TELECOM SA, au Capital de 2.373.168.700 DH - Siège social : Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, 20 270, Maroc RC 97815 - Patente 37 998 011 - IF 108 6826 - CNSS 6018924 - ICE 001524628000001

Le présent contrat (d-après « Contrat ») a pour objet de définir les conditions de fourniture du service fixe résidentiel de MEDI TELECOM (d-après « MT »). Ledit service est un service de tribécommanications permettant au client d'accider aux réseaux publics de talécommunications communications entre de la contrate de la contrate de la communication communications retitonales et internationales sur les réseaux de MT à partir d'un équipement agréé et conque pour se connecter aux réseaux publics de télégonnemunications de MT. En effet, le service consiste à offirir au Client un accès au service de téléphonie fixe et un accès internationales. Le consider de la contrate de numerotation formationant : le réception d'appès sur un numéro fixe situ dans la tranche de numerotation internationant (c-après « Service ») selon foffire choisie par le client (d-après « Client ») dont l'identité est reprise au sein du formulaire d'identification du Client. L'abonnement au Service est commercialisé selon différentes formes tarriaires déclinées au sein des fiches parfaires de MT. des contrates de la commercialisé selon d'identification et l'entre déclinées au sein des fiches parfaires de MT. des contrates de l'appès « Client ») de notatant le Centre de Relation Clientèlès en composant le numéro repris dans la documentation commerciale du Service (-appès « Service ) que nonciatant le Centre de Relation Clientèlès en composant le numéro repris dans la documentation commerciale du Service (-appès « Service (cient»), les que de conserve formes tar disponibles sur le site Internet de HT < www.orange.m > (C-après Sétte >) ou en contactant le Centre de Relation Clientelle en composant le numéro repris dans la documentation commercial Les relations entre le Client et HT sont régies par le présent Contrat, le formulaire d'identification, la fiche tarifaire de HT, ainsi que les conditions spécifiques des options éventuellement souscrites. Pour toute information principle de l'entre de l'entre

Four toute information relative au Service, le Client peut consulter le Site ou contacter le Service Client au tarfie n'igueur.

Article 1: Définitions de la Committe de Service souscrite par le Client. Les Equipements MTs: désigne les équipements fui sont mis à la disposition du Client dans le cadre de la fourniture du Service, et ce selon l'offre de Service souscrite par le Client. Les Equipements MTs de de la fourniture du Service, et ce selon l'offre de Service souscrite par le Client. Les Equipements MTs de l'acceptance de l'accept

Article 2: Souscription au Service

Dans le cadre de sa souscription au présent Contrat, le Client est tenu de délivrer à MT tout
document officiel en cours de validité nécessaire et notamment ceux relatifs à son identificatior
ainsi que les documents justifiant de l'adresse du Site du Client et le cas échéant, attestant de
son pouvoir de contracter. En outre, le Client s'engage à transmettre à MT les coordonnées sur
lesqués il est, jognable (numéro de téléphone et adresse e-mail) et s'engage à informer MT par
écrit de toute modification.

Article 3: Souscription à distance
Pour toute souscription à distance
Pour toute souscription à distance às savoir, via le Site de MT ou via le Service Client, par le
Client au Service en vue d'un usage personnel, le Client dispose d'un délai de rétractation de 7
l'outeriois, la faculté de rétractation du Client cesse dès la Mise en Service telle que définie au
sein de l'article 7 des présentse.
Le Client souhaitant exercar son droit de rétractation doit faire sa demande dans les formes
prévues à l'article 1 de se présentes.

Article 4 : Durée Le Contrat entre en vigueur à compter de la date de mise en service du Service, telle que définie à l'article 7 ci-dessous repris et cesse dans les conditions définies à l'article 22.3 des présentes. Le Contrat sera reconduit tactiement de mois en mois à l'expiration de sa durée minimale.

Le Contrat sera reconduit tachement de mois en mois à l'expiration de sa durée minione a de surée minione de surée minione de surée minione à l'expiration de sa durée minione à l'expiration de surée minione à l'expiratione de la documentation ommerciale entres par Mf au Client doir seisure définis au sein de la documentation ommerciale entres par Mf au Client du Faire de l'expiratione de l'e

par le Client.

Article 6: Fourniture / Accès au Service
par le Client. Cet
par le Client.

Article 6: Fourniture / Accès au Service
6: IMT détermine le tracé et les moyens techniques nécessaires à la fourniture du Service et
attribue au Client un numéro de talighone ou d'appel
au client un numéro de talighone ou d'appel
de son de la comment de particular de la comment de la co

correspondant.

A la Mise en Service du Service Initial, le Contrat correspondant au Service du Service Initial, le Contrat correspondant au Service Transitorie est automatiquement résiliés ans rises asme qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire, le Contrat correspondant au characterise est automatiquement résiliés ans rises asme qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire, le Contrat correspondant au chypothèles, sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire, le Contrat correspondant au départe de la contrat correspondant au créchec de la Nise en Service au de Service Initial.

Dans les cas susvisés, la résiliation prendra alors effet sous un débit de 2 (deux) jours ouvrés. Cette résiliation est sans frais sous réserve de restitution par le Claric M Til de l'Equipment de la contrat de la contr

t. cas d'absence de restitution des Equipements de prêt au moment de la résiliation du Contra respondant au Service de prêt, le Client s'engage à payer à MT le montant desdits ipements de prêt, tel que repris au sein de la documentation commerciale au moment de la illation, qui lui seront facturés par MT.

Equipments de prêt, tel que repris au sein de la giue repris au sein de la deumentation commerciale au mement de la résiliation, qui lui seront facturés par MT.

Article 7: Mise en service du Service.

7. 1.5 lis Client est éligible au Service, MT dispose d'un délai de 10 (dix) jours ouvrés, après réception du Contrat et des documents nécessaires pour mettre en service le Service (« Mise en sérvice » de la contrat et des documents nécessaires pour mettre en service le Service (« Mise en sérvice »).

8. en service »), sous réserve qu'aucune cronsdrace notamment technique ou matrielle, ne rende sissabilité de la Mise en Service. Dans l'hypothèse où la Mise en Service est jugée non faisable par MT, le Contrat est automatiquement résilie, sans qu'aucune autre formalité ne soit en l'écusion de la Mise en Service est jugée non faisable par MT, le Contrat est automatiquement résilie, sans qu'aucune autre formalité ne soit en l'écusione.

7.2 La Mise en Service set fra effective soit () au moment de l'exceptation du Contrat par MT ei Equipment Client ou l'Equipment MT est () au moment de l'exceptation du Contrat par MT ei Equipment Client ou l'Equipment MT est () au moment de l'exceptation du Contrat par MT ei Equipment Client ou l'Equipment MT est () au moment de l'exceptation du Contrat par MT ei Equipment Client ou l'Equipment MT est () au moment de l'acceptation du Contrat par MT est giue de l'exceptation de l'exce

En our etat de cause, dans le cas ou le rendez-vous sus/isé n'est jas respecté, MT se réserve le droit de facturer les frais de déplacement.

Article 3 : Garantie de l'Equipement Client et support de l'Equipement Client at 18. Carantie de l'Equipement Client et sus pour de l'Equipement Client et 18. 16 arantie de l'Equipement Client et des l'experiments de l'experiment de l'experiment client et des l'experiments de l'experiment client et des l'experiments et accessories.

8.1.2 La garantie cliée au sein de l'article 8.1 est exclue en cas de dommage de toute nature causel par le Client ou extrem et l'Equipement Client et des l'experiment et accessories.

8.1.2 La garantie cliée au sein de l'article 8.1 est exclue en cas de dommage de toute nature causel par le Client ou extrem et l'Equipement Client et de l'experiment et experiment et accessories experiment et accessories experiment et l'experiment et l'experiment

constructeur.

Article 9: Dépêt de garantie
Présiablement à la conclusion du présent Contrat, MT peut demander au Client la remise d'un
dépôt de garantie, effectué en espèce ou par tout mode de paiement indiqué au sein du Contrat,
dont le montant figure au sein de l'offre choisie par le Client.

Le montant reteur en garantie est restibué au Client, n'ayant pas eu d'incident de paiement,
selon le délai indiqué au sein de l'offre ou, à défaut, à la date de résiliation du présent Contrat
conformément à l'artide 22.3 des présentes ou a l'échéance de ce demire, sur simple demand
écrite du Client dans les formes prévues à l'article 18 des présentes. Ladit dépôt n'est pas
productif d'intêrêt.

## Article 10 : Tarifs/Facturation et Paiement 10.1 Tarifs Le Client reconnait avoir pris conceises et al.

10.1 Taril commart autori er l'arent commart.
10.1 Taril commart avoir pris connaissance des tarifs du Service.
10.2 Cilent reconnaît avoir pris connaissance des tarifs du Service.
10.3 Ceutre, le Client s'engage à régler à MT les frais suivants : (i) Le cas échéant, le dépôt de grantie et l'avonce sur facture (ii) le cas échéant, les frais de Mise en Service et les montants d'Equipement Client et Terminaux et accessoires, (iii) les frais de mise à disposition de l'Equipement Client et Terminaux et accessoires, (iii) les frais de mise à disposition de l'Equipement Client et le Client du forfait (frais fres cotroyant au Client un norbre prédirie atteint en conneción Internet) ; (v) le montant des Services connexes éventuellement commar le Client et en sus, pour les forfaits non plationnés, les frais de communications ernises par l'el Client et en sus, pour les forfaits non plationnés, les frais de communications ernises par l'el client et et viu) le cas échéant, les frais supplementaires les que prévus dans le prés Contrat comme par exemple les frais de déménagement de Site du Client ou encore de migration et (viu) le cas échéant, les frais à per prêts on n'estités que prévus dans le prés demiration et viu) le cas échéant es l'explementaires de prêts on n'estités que prévus dans le prés demiration et viu) le cas échéant per l'explementaires de prêts on n'estités que prévus dans le prés demiration et viu) le cas échéant per l'explementaires de prêts on n'estités que prévus dans le prés demiration et viu) le cas échèant et viu) le cas échéant les frais de déménagement de Site du Client ou encore de migration et viu) le montant des Equipements de prêts on n'estités.

10.2 Facture électronique
Saif stipulation contraine figurant au sein de l'offre commerciale, le Client reconnait et accepte
sorressément que MT mette à sa disposition ses factures par voie postale ou par voie
électronique, au choix de MT.
Dans le cas où MT met à la disposition du Client ses factures par voie électronique, MT enverra
au Client chaque mois un mail et/ou un SMS de notification finformant que sa facture est
de la facture et de sa date d'érbaine.

Le Client accédera sur le Site de MT au contenu de sa facture après s'être authentifié grâca à
son numéro de téléphone ou à son adresse électronique et à son code d'activation qui lui sera
communique par MT via SMS sur son numéro de contact.

Le Client accédera sur le Client sont acrivinées sur le Site de MT au sein de la rubrique «
Les factures ne sont archivées que pour une durée limitée et ne seront plus disponibles en cas
de résiliation du Contrat. Aussi, il est vivement conseillé au Client de non-déraite.

inanie. turration ration des sommes dues au titre du Contrat débutera à compter de la date de Mise en

ront payés à la signature du Contrat ou au es au titre de la première facture et ce, à la

La recurration des sommes dues au tirre au Lontrat debuter à compter de la date de Mes et les Equipements Client et les Terminaux et accessives sevent payé à leur prix de vente public à la signature du Contrat ou au moment du réglement par les Clients des sommes dues au titre de la première facture et ce, à la seuel discrétion de MT.

Les Frais de mise à disposition de l'Equipement MT seront payés à la signature du Contrat ou au moment du réglement par les Clients des sommes dues au titre de la première facture et ce, à le seule discrétion de MT. Les Frais sont non rembursselle sus et les premières facture et ce, à le seule discrétion de MT. Les Frais sont non rembursselle siliation du Contrat correspondant au Service Transition de nes les cas de déterioration de ces Equipements de prêt.

Sant stipulation contraire figurant au sein de l'Office, le montant de chaque facture, est payable mensuellement, à terme à échoir, en diritaires et ce dans le délai maximum figurant sur la facture, au contraire figurant au sein de l'Office, le montant de chaque facture, est payable mensuellement, à terme à échoir, en diritaires et ce dans le délai maximum figurant sur la facture, au contraire figurant au sein de l'Office, le montant de chaque facture, est payable mensuellement, à terme à échoir, en diritaires et ce dans le délai maximum figurant sur la facture, au contraire de la contraire de l'introduceue dans un délai de 8 ( lung lynas, réclamer le paierneut des sommes dues par voie judiciaire ou extra-judiciaire directement ou par l'intermédiaire d'un ters.

fluées au Bouse de la Bouse de

par lettre récommanue avec accuse de necupioni auresses au servoir client ne Pri.

ca de défailment du tiers payer, le Client n'est pas connéré de ao môligistion de palement.

Article 11: Obligations et responsabilité du Client

I.1. Le Client s'éngage à honorier le palement de ses fectures dans les délais impartis.

I.1. Le Client s'éngage à honorier le palement de ses fectures dans les délais impartis.

I.1. Le Client s'éngage à l'entre de l'entre de l'entre de l'entre purra consulter, télécharger ou envoyer sur Internet. Anna, les contenus téléchargés, utilisés, transmis d'our reus par lui le sont sous se seule responsabilité. Par conséquent, le Client assumis et l'our reus par lui le sont sous se seule responsabilité. Par conséquent, le Client assumis l'entre l'entre les dispositions le legales en vigueur. A ce titre, le Client s'interdit de : stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibles d'être protégées par des droits de propriéte intellectuelle evol u d'enfriende les dispositions legales en vigueur. A ce titre, le Client s'interdit de : stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibles d'être protégées par des droits de propriéte intellectuelle evol u d'enfriende les dispositions legales en vigueur. A ce titre, le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits des tiers notamment dans le cadre du Stramming (lecture en temps rede, prâce à un logicel spécifique, d'un fichier audio ou audiovisuel n'ayant pas dité téléchargé au prélabble) et du Peer to Peer (échange entre audie un utilisateur sur Internet).

I.4 Le Client s'engage à ne pas faire un usage anormal, abusif et/ou frauduleux du Servica à dans le commerciales et/ou proféssionnel ;

- ne pas effectuer un usage du Servica à des fins commerciales et/ou proféssionnel ;

- ne pas effectuer un usage du Servica à des fins commerciales et/ou proféssionnel ;

- ne pas effectuer un usage du Servica à des fins commerciales et/ou proféssionnel ;

- ne pas effectuer un usage du Servica à des fins commerciales et/ou proféssionnel ;

- ne pas

ou détruire la réseau de MT et/ou de transmettre toute publicité non solitoité eu non autorsée, et notamment de se livers à du "spam", à l'envoi de SMS en masse et à la diffusion de "junk mail" et fishing, mail et fishing, de la comment de

relative devra être adressée exclusivement et directement aux fournisseurs desdifs produits et/ou services. 11.8 Le Client s'engage à ce que le Service ne soit jamais utiliée par une personne na utoriséé à utiliser le Service, conformément aux présentes et dans le respect de la réglementation en vigueur en la matière. 11.9 L'ensemble des éléments permettant au Client de s'identifier et d'utiliser les Services de M

etter effoltt.

relative devra der adressée exclusivement et directment aux orunisseurs deedis produts et/ ou services.

It als Le Clent s'engage à ce que le Service ne soit jamais utiliéé par une personne non autorisée à l'une de l'entre d'entre de l'entre d'entre d'entre d'une de l'entre d'entre d'entre d'une de l'entre d'entre d'ent

Client les éventuels frais de déplacement de scennaure : moderne de la qualité du Service dans Artiels 12 : Serponabilité de la moyens nécessaires pour garantir la qualité du Service dans IM l'engage à notitre en couvre les moyens nécessaires pour garantir la qualité du Service de la limite de la come de géographique du territoire du trèvaume du harro chans laquelle le Sérvice est disponible. La responsabilité de HT ne saurait être engagée dans les cas suivants : incidents inherents à l'internet ; manquement du client à l'une de ses obligations contractuelles ; site d'un inherent à l'internet ; manquement du client à l'une de ses obligations contractuelles ; site d'un de reinforcement ou d'extension des installations du riseau de HT ; aléas de propagation d'ondes électromagnétiques pouvant entraîner des perturbations ou des indisponibilisé locales utilisation du Service par une tierce personne ; dommages directs, indirects et/ou immatériels ;

tels que pertes d'exploitation, de profits, de clientèle ou pertes financières du Client ; for majeure.

riche 13: Migration

Client peut demander le changement de l'offre à laquelle il a initialement souscrit moyennant
paiement des frais correspondants en contactant le Service Client. Cette migration est
sossible uniquement si le Service n'est pas suspendu, en application des présentes.

Article 14 : Réserve de propriété
14.1 Les Equipements MT fournis au Client dans le cadre des présentes demeurent la propriété
de MEDI TELECOM à compter de la Mise en service.
Les Equipements Clients et les Terminaux et accessoires deviennent la propriété du Client à
compter de l'encalssement complet de leur nontant par MEDI TELECOM.

uss coupements Clients et les Terminaux et accessoires deviennent la propriété du Client à compier de l'encaissement complete de leur montant par MEDI TELECOM.

Article 15: Conservation du numéro (Portabilité entrante Conformément à la règlementation en viqueur, le Client qui change d'opérateur en souscrivant au présent Contrat peut résilier sa ligne initiale tout en conservant gratutiement le numéro qui lui a éta attribué par son opérateur innitial. Pour ce faire, le Client signe le présent Contrat et le mandat spécial de protabilité des numéros fixes prévué pet effect.

In a la contrat de la contrat de la contrate de la contra

de résilation du Sérvice previ au sein de present article, les trats d'adonnement du Sérvice ne seront pas facture à du Client.

Article 16: Modification in tribulation des conditions applicables au Sérvice, notamment, en cas de 16: 11 pour airchite de la conditions applicables au Sérvice, notamment, en cas de 16: 2 pour au sein en de la conditions applicables au Sérvice, notamment, en cas de refiser les Contrat s'il rapprouve pas belate modification dans le della maximum de 30 (trente) jours à compter de la notification et selon les modalités prévues à l'article 21.2 des présentes. 16: 12 Client reconnait et accepte que le numéro attribué à ce deminer par MT pusee être modifié dans la mesure où le réglementation relative à la numérotation générale en vigueur au 16: 14. Le Client s'engage à informer MT immédiatement de bout changement concernant une information reprise sur le Contrat, notamment en cas de modification de son numéro ou email de contact, de son adresse de facturation ou de ses coordonnées bancaires. En outre, le Client s'engage à informer MT de toute modification de ses installations ou tout événement affectant le 15: Le Client peut demander en contactant le Service Client à modifier l'emplacement du Site du Client au sein d'une de de la contractant le service Client à modifier l'emplacement du Site du Client au sein d'une peut demander en contactant le Service Client à modifier l'emplacement du Site du Client au sein d'une s'emplagement et en rensejanat sa nouvelle adresse. L'accient une Contrat et autoniatiquement et en site cas où la modification de l'emplacement du Site du Client de l'accepte de l'

réservers le droit de facturer les frais d'installation.

Article 17: Réclamation du Ciler d'admation peut, en premier lieu s'adresser au Service Client de M7 ou via les autres Canaux disponibles.

A ce titre, le Service Client fournir a ses mielleurs efforts afin de répondre à la réclamation du Le Client de M7 ou via les autres Canaux disponibles.

A ce titre, le Service Client fournir a ses mielleurs efforts afin de répondre à la réclamation du Le Client service Client fournir a ses mielleurs efforts afin de répondre à la réclamation du Le Client service les opérations nécessaires pour établir le diagnostic.

Dans le cas où le réclamation du Client ne peut être traitée au téléphone et vou à distance et abrair le comment de la client service de la Service à la four Client service à pour origine le fait du Client ne peut les fis s'evice à pour origine le fait du Client de la Client. Si le problème de fonctionnement du Client les frais d'intervention, définis dans la documentation en vigueur.

Client les frais d'intervention, définis dans la documentation en vigueur.

Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidl Mairouf, 20 270 Casablanca, Marce.

1.3 M1 s'engage à traite la réclamation du Client dans un déla risonnable compte tenu de la retat de palement.

nature et de la complexité de la demande. Néanmonns, aucune réclamation ne pours justifier un retard de paiement.

Artich 1: Protection des presonnes physique à l'égard du traitement des données à aractéhe presonnel (Loi e prês José par la complexité de la comp

nttps://oran.gv/rur.
Article 19: Non renonciation-validité
Il set expressément convenu que le fait pour le Client ou pour MT de ne pas avoir exigé
Il set expressément convenu que le fait pour le Client ou pour MT de ne pas avoir exigé
I application de l'une quelconque des clauses du Contrat ne pourra être interprété comme un
abandon d'aucun de ses droits, ni affecter en aucune manière la validité du Contrat en l'une
déclarent nulle ou non exécutiore l'une quelconque des stipulations du Contrat n'affecter pas la
validité des autres stipulations. Dans ce cas MT et le Client négocieront une stipulation de
remplicement pour préserver, dans toute la mesure du possible, infraction originelle du Contrat

Article 20 : Cession Les droits découlant du Contrat sont concédés au Client à titre personnel et sont incessibles aux tiers. M'i poura céder librement le Service, dans le respect de la réglementation en vigueur sans le consentement du Client.

Article 21: Assurances
Il appartient au Client de souscrire auprès d'un organisme notoirement solvable, toutes les
assurances afin de ouvrir l'ensemble des risques susceptibles de survenir dans le cadre de
l'utilisation du Service.

Article 21: Assurances
Il appartent au Client de souscrire auprès d'un organisme notoirement solvable, toutes les assurances afin de couvrir l'ensemble des risques susceptibles de survenir dans le cadre de l'utilisation du Service.

Article 22: Suspension et/ou résiliation
22: 1. Le Service pourra être suspendu après en avoir informé le Client par tous moyens en cas des ronn-palement par le Client de ses facures dans les délais imparits par HT; - non-resolt des ronn-palement par le Client de ses facures dans les délais imparits par HT; - non-resolt des ronn-palement par le Client de ses facures dans les délais imparits par HT; - non-resolt de maintenance du Service et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque maintenance du Service et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque maintenance du Service et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque maintenance du Service et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque maintenance du Service et ce dans le Client et de l'autre du le client net pas engagé pour un abonnement avec une durée des frais etals. Le Client et enforme que les suspension du Service ne suspen bes réputins et de la situation.

22: 2 Dans l'hypothèse où le Client n'est pas engagé pour un abonnement avec une durée de pour une durée maximals de 3 (true) mois consécutifs et ce dans la limite de 2 (deux) suspensions chaque année calendaire. Cette suspensions se fait en contactant le Service Client, ou de la commentance de la client au Service Client, ou de l'action de la dournementation commerciale.

22: 3 Après l'expérience de la durée minimale suscerit par le Client ou dans le cas sù aucure d'au paire répart par le Client des sommes restant dues par ce Client ou dans le cas sù aucure d'appart étale par le Client des sommes restant dues par le Client ou forme à rever un présir de la forde métal de la deux de répatite de la durée main le cas sommes cette de la deux de répatite de la durée main le cas sommes restant dues par le Client deviennent imméda

Article 23 : Tribunal compétent et loi applicable Le Contrat est soumis à la législation marocaine. Tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation du présent Contrat sera porté devant le Tribunal compétent.